



SEPTEMBRE 2025

SPEG-Info

1ER DEGRÉ



SOMMAIRE

Tract de rentrée
Rémunération des enseignants
Calendrier des vacances
Répertoires
Nouveaux programmes

NOS RENDEZ-VOUS

AG 13 septembre

RIS 20/09 à 9h

Atelier pédagogique 20/09 à 14h

RIS Saint-Martin 24/09 à 8h30

CONTACT

0590 91 05 32

0690 40 85 24

sendika@speg-guadeloupe.org

ADRESSE

5 IMMEUBLE DILIGENTI
BP 489
97164 POINTE-A-PITRE
CEDEX

ACTUALITÉS

www.speg-guadeloupe.org



sendika Speg



@sendikaspeg

RENTREE 2025

Le SPEG souhaite une bonne rentrée scolaire aux enseignants, PES, alternants et AESH de l'académie de Guadeloupe.

La rentrée scolaire 2025-2026, se déroule sous le signe de changements majeurs :

- renouvellement de plus de la moitié des inspecteurs dans l'académie ;
- nouveaux programmes qui entrent en application ;
- mise en application des nouvelles modalités pour les congés de maladie.

Malheureusement, ces nouveautés ne sont qu'un écran de fumée. Les dysfonctionnements dans l'académie se poursuivent. Le mouvement 2025 ne s'est, une fois de plus, pas déroulé paisiblement. Certains collègues sans poste en juin, ont reçu une affectation en juillet. Ne voilà-t-il pas que fin août, ces mêmes collègues ont eu la désagréable surprise de constater que leur affectation avait changé et qu'ils devront travailler ailleurs.

La rentrée se déroulera le lundi 1^{er} septembre 2025, mais nous ne savons pas si tous les élèves seront présents et encore moins si tous les supports seront pourvus.

Alors que les directeurs seront encore dans le tourbillon administratif engendré par les inscriptions tardives et autres impératifs, un CSAA d'ajustement se tiendra la première semaine de classe, soit le 4 septembre 2025.

Une fois de plus, nous n'aurons pas de recul suffisant pour bien évaluer les manquements. Et certaines décisions seront donc prises à la va-vite.

**SPEG ka mandé rèktora akademi Gwadeloup, pwan tan pou analizé sitiasyon a lékol-la, ta péyi-la, ta pèwsonèl a-y avan y woulé, pas :
"Tro présé pa ka fè jou ouvè"**

RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

Mode de calcul du traitement brut pour un enseignant de l'académie de Guadeloupe au 01/09/2024 suite à une revalorisation du point d'indice le 01/07/2023 et à l'ajout de 5 points sur les indices de chaque échelon au 01/01/2024:

Exemple : pour l'indice 448, le traitement brut mensuel est de :

$448 \text{ (indice majoré pour l'échelon 3)} \times 4,92 \text{ (valeur point d'indice mensuel)} = 2\,204,16 \text{ €}$.

A ce traitement il faut ajouter la majoration de 40% et éventuellement d'autres indemnités (supplément familial, suivi d'orientation : remplacement, sujétions spéciales (REP, REP+ ...)) Ci-dessous, un extrait des grilles indiciaires du traitement des professeurs.

PROFESSEUR DES ECOLES – Classe Normale –					
Echelons	Indice	Traitement brut mensuel *	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (1 enfant : 2,29€ brut, 1,98 net)		
			2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
			Brut	Brut	Brut
1	395	1944 €	77,72 €	194,03 €	138,66 €
2	446	2196 €			
3	453	2230 €			
4	466	2294 €	79,49 €	198,76 €	142,21 €
5	481	2368 €	81,71 €	204,68 €	146,65 €
6	497	2447 €	84,08 €	211 €	151,39 €
7	524	2580 €	88,07 €	221,64 €	159,37 €
8	562	2767 €	93,68 €	236,6 €	170,59 €
9	595	2928 €	98,51 €	249,48 €	180,25 €
10	634	3121 €	104,3 €	264,92 €	191,83 €
11	678	3338 €	110.81 €	282,28 €	204,85 €

RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

PROFESSEUR DES ECOLES – Hors classe –

Echelons	Indice	Traitement brut mensuel	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (1 enfant : 2,29€ brut, 1,98 net)		
			2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
			Brut	Brut	Brut
1	595	2929 €	98,94 €	249.56 €	180.31 €
2	629	3096 €	103.55 €	262.92 €	190.33 €
3	673	3313 €	110.06 €	280.28 €	203.35 €
4	720	3544 €	116,99€	298.76€	217.21 €
5	768	3781 €	117.29€	299.57€	217.82€
6	811	3992 €			
7	826	4066 €			

PROFESSEUR DES ECOLES – Classe exceptionnelle –

Echelons	Indice	Traitement brut mensuel	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (1 enfant : 2,29€ brut, 1,98 net)		
			2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
			Brut	Brut	Brut
1	700	3446 €	114,05€	290,92€	167,08€
2	740	3643 €	117.29 €	299.57 €	217.82 €
3	780	3840 €			
4	835	4111 €			
HEA1	895	4406€			
HEA2	930	4578€			
HEA3	977	4810€			

VACANCES SCOLAIRES

NOS REPRÉSENTANTS AU 1ER DEGRÉ :

SAINT-FRANÇOIS :
PORTECOP SARITA 0690822702
GRANDE-TERRE NORD :
MIRRE BÉATRICE 0690464775
BASSE-TERRE :
RECLAR JOSEPH 0690992445
GASTIN CÉCILE 0690509779
BAIE-MAHAULT/LAMENTIN :
TITECA-BEAUPORT 0690395348
CAPESTERRE :
GRAVELOT LAURENT 0690534227
COUTTE PEROUMAL 0690562604
PAP/ABYMES :
SILVESTRE CHANTAL 0690749072
SAINT-MARTIN :
WILLIAMS CHANTAL 0690312410
FERGE ULRICA 0690374561
MARIE-GALANTE :
NANCY MARIUS 0690487573
MORNE-A-L'EAU :
BROUSSILLON YAËL 0690262415

ANAI STEEW 0690372607

SPEG LA !

**J'ADHÈRE AU
SPEG!**



Date de rentrée	Année scolaire 2025 -2026
Pré rentrée des personnels enseignants du 1er et 2nd degré	Vendredi 29 août 2025
Rentrée des élèves	Lundi 01 septembre 2025
Abolition de l'esclavage (St-Barthélemy)	Jeudi 9 octobre 2025
TOUSSAINT	Samedi 18 octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025
NOËL	Samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026
CARNAVAL	Samedi 07 au lundi 23 février 2026
MI-CARÊME (Guadeloupe – Saint-Martin)	Jeudi 12 mars 2026
PÂQUES	Jeudi 02 au lundi 20 avril 2026
Mai	Les classes vaqueront : vendredi 15, samedi 16 mai et mardi 26 mai 2026 en Guadeloupe et à St-Barthélemy Les classes vaqueront : vendredi 29 mai 2026 à Saint-Martin
Abolition de l'esclavage (Guadeloupe)	mercredi 27 mai 2025 6
Abolition de l'esclavage (Saint-Martin)	jeudi 28 mai 2026
Début des vacances scolaires	Samedi 04 juillet 2026

RÉPERTOIRE DES AGENTS DE LA DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ (DPEP)

Nom de la Gestionnaire	Bureau de Gestion	Porte	Téléphone
Mme ANAIS Juanita	L-N-O-Z-W	167	0590 47 86 04
Mme CHARLES India	B-H-K-Y-ROUSSEAU	166	0590 47 82 55
Mme DELOZE Aïcha	E-G-S-U	166	0590 47 82 66
Mme FISTON Béatrice	C-F-I-Q-X	172	0590 47 82 52
Mme MARTON Marie-Line	D-J-T	172	0590 47 82 54
Mme PEDURAND Nathalie	A-M	167	0590 47 82 53
Mme PISTOL Béatrice	P-V-ROUSSAS	172	0590 47 82 65

CELLULE MOUVEMENT

Téléphone : 0590 47 81 89 mouvement1d@ac-guadeloupe.fr

ASSISTANCE INFORMATIQUE

Téléphone : 0590 47 81 48 sosleka@ac-guadeloupe.fr

SERVICE MEDICAL

Téléphone : 0590 47 81 36 / 0590 47 81 26 ce.sve-medical@ac-guadeloupe.fr

SERVICE SOCIAL

Téléphone : 0590 47 81 14 ce.ass-sociale@ac-guadeloupe.fr

RÉPERTOIRE DES IEN DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE

Abymes

M. Roman
0590 47 84 31

Basse-terre

Mme Behary
0590 47 84 35

Capesterre

M. Chalcou
0590 47 84 39

Iles du nord

Mme Giaußeran
0590 47 84 43

Saint-François

Mme Chalcou
0590 47 84 49

Grande-Terre Nord

Mme Létin
0590 47 84 36

Baie-Mahault

Mme Modeste
0590 47 84 37

Pointe-à-Pitre

M. Delacaze
0590 47 84 40

Sainte-Rose

Mme. Bellaire-
Lemoing
0590 47 84 54

Bouillante

M. Magne
0590 47 84 38

Gosier/Abymes

M. Juiard
0590 47 84 48

Sainte-Anne/MG

Mme Revertégat
0590 47 84 45

**LADMINISTRASYON
PA KA RÈSPÈKTÉ
DWA A-W?**

SPEG LA !

**J'ADHÈRE AU
SPEG!**



OU NI PWOBLÈM AN
LÉKOL A-W?

SPEG LA !

J'ADHÈRE AU
SPEG!



LISTE DES CIRCONSCRIPTIONS				
Circo	Adresse	Courriel	Téléphone	N° de mobile
ABYMES	Lycée Jardin d'essai Accès route de Vieux-Bourg 97139 Les Abymes	ce.ien9710934n@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 31	0690 39 22 51
BAIE-MAHAULT	143 rue des Fougères, Belcourt 97122 Baie-Mahault	ce.ien9710928q@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 37	0690 39 11 42
BASSE-TERRE	Cité administrative de circonvallation rue A. Buffon 97100 Basse-Terre	ce.ien9710930j@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 35	0690 39 08 57
BOUILLANTE	Malendure 97125 Bouillante	ce.ien9710927f@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 38	0690 35 82 21
CAPESTERRE B/E	39 rue Joliot Curie 97130 Capesterre B/E	ce.ien9710929h@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 39	0690 28 62 14
GOSIER	Lycée Jardin d'essai Accès route de Vieux-Bourg 97139 Les Abymes	ce.ien9710932k@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 48	0690 39 03 27
GRANDE TERRE NORD	17 rue G. Archimède 97131 Petit-Canal	ce.ien9710080k@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 36	0690 39 17 74
ILES DU NORD	Mall West Indies Marigot 97150 Saint-Martin	ce.ien9710894v@ac-quadeloupe.fr	0590 47 82 73	0690 34 14 53
POINTE A PITRE	Ecole Léon Feix 97110 Pointe-à-Pitre	ce.ien9710933m@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 40	0690 39 10 23
SAINTE-ANNE MARIE-GALANTE	Chauffour 97139 Les Abymes	ce.ien9710935p@ac-quadeloupe.fr	0590 47 81 45	0690 39 13 44
SAINTE-ROSE	Cité des fonctionnaires 97115 Sainte-Rose	ce.ien9711129a@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 54	0690 39 16 20
SAINT-FRANCOIS	Rue Louis Thélème 97118 Saint-François	ce.ien9710931k@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 49	0690 39 18 22
IEN ASH Adaptation scolarisation des élèves en situation de handicap	Lycée Jardin d'essai Accès route de Vieux-Bourg 97139 Les Abymes	ce.ien9710937s@ac-quadeloupe.fr	0590 47 84 32	0690 39 10 43
IEN ENSEIGNEMENT NUMERIQUE DANE	Rectorat, site de Dothémare 97139 Les Abymes	ce.dane@ac-quadeloupe.fr	0590 47 82 96	0690 57 39 13
IEN MISSION MATERNELLE	Rectorat, site de Dothémare 97139 Les Abymes	ien.maternelle@ac-quadeloupe.fr	0590 47 81 05	0690 28 28 78
IEN ADJOINTE AU DAASEN	Rectorat, site de Dothémare 97139 Les Abymes	ce.ienadjoint@ac-quadeloupe.fr	0590 47 81 05	0690 39 12 42

NOUVEAUX PROGRAMMES 2025-CYCLE 1, 2 ET 3

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une organisation par niveaux et non plus par cycles

- Avant : des progressions souples sur 3 ans.
- Désormais : des objectifs précis pour chaque classe, du CP au CM2.

Un renforcement des fondamentaux

- En mathématiques : priorité au calcul mental (fluence), à la résolution de problèmes, aux fractions et à la proportionnalité.
- En français : apprentissages scindés en 5 composantes (lecture, écriture, oral, vocabulaire, grammaire).

DES DIFFICULTÉS AU NIVEAU PÉDAGOGIQUE ?

Le détail par cycle :

Cycle 1 : une maternelle recentrée sur le langage et les compétences psychosociales

- Structuration par âge : avant 4 ans, à partir de 4 ans, à partir de 5 ans.
- Mise en avant du langage oral, de la motricité et du vivre ensemble.
- Intégration de l'éducation au développement durable et à la vie affective.

Cycle 2 : des apprentissages plus structurés, mais plus contraints

En français :

- Des attendus annuels (ex. : 50 mots/min en fin de CP).
- Lecture, écriture et grammaire deviennent des disciplines à part entière.
- Dictées systématisées, oral quotidien, vocabulaire structuré.

En mathématiques :

- Introduction précoce des fractions dès le CE1.
- Calcul mental quotidien avec évaluations fréquentes.
- Modèle de résolution de problèmes en 4 étapes.

Cycle 3 : une montée en exigence, une liberté réduite

- Objectifs annuels clairement définis, du CM1 à la 6e.
- En français : lecture quotidienne obligatoire, production d'écrits variée, parcours littéraire thématique, oral structuré.
- En mathématiques : automatismes numériques, fractions et décimaux dès le CM1, proportionnalité, premiers pas en probabilités au CM2.

SA SPEG KA DI

Ces changements ont le mérite d'être plus clairs et plus lisibles pour les collègues. Cependant ils sont beaucoup plus directifs, ils restreignent la liberté pédagogique et ne prennent pas en compte les disparités de niveau au sein des classes.

Le SPEG rappelle que le souci premier des enseignants n'était pas un énième changement de programme, mais bien le manque de moyen matériel et humain (nombre insuffisant de personnel du RASED, de psychologues, d'infirmières, d'AESH) !

LE SPEG EST LÀ !

J'ADHÈRE AU SPEG!

